



Superficie minimale pour se garer en créneau

Par **jacques22**, le 14/12/2015 à 14:05

Bonjour,

Les places de stationnements sont souvent délimitées selon certaines normes je suppose.

Par contre, pour s'y garer, y-a-t-il des normes également?

Ainsi, il doit y avoir une distance normée entre deux lignes de parkings , comme dans les parkings souterrains par exemple.

Mais pour se garer en créneau, y-a-t-il des normes?

En effet, il faut en principe un emplacement libre à l'avant du parking pour pouvoir reculer, comme on me l'a appris, puis un emplacement libre pour le rayon de braquage.

Sont -ils normés à minima?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **LESEMAPHORE**, le 14/12/2015 à 18:33

Bonjour

La superficie puisque c'est le titre de votre question est pour une place longitudinale de 10m²